

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 27/2019**

**OBJET : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction et de mise aux normes de la déchèterie de Cintegabelle : avenant pour la fixation du forfait définitif de rémunération**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que le cabinet OTCE Infra assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction et de mise aux normes de la déchèterie de Cintegabelle.

Il rappelle que le taux de rémunération est de 4.92% pour une enveloppe budgétaire prévue en phase consultation de 580 000 € HT.

Conformément à l'article 4.1.1 du CCAP relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération, il précise que le forfait de rémunération définitif est fixé, par voie d'avenant, en phase PRO sur la base de l'estimation des travaux par le maître d'œuvre.

Le montant en phase PRO est de 719 961.00 € HT.

Ainsi, le forfait de rémunération du maître d'œuvre (hors prestations complémentaires) évolue comme suit :

Montant estimatif HT des travaux Phase consultation	Taux de rémunération	Forfait provisoire
580 000€	4.92 %	28 556.25€

  

Montant estimatif HT des travaux Mission PRO	Taux de rémunération	Forfait définitif de rémunération
719 961.00€	4.92%	35 447.22€

Evolution de l'avenant : + 24.13%

LA CAO dans sa séance du 14 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, à la **majorité (41 voix POUR et 1 voix CONTRE)**

**PREND ACTE** de l'avis de la CAO,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant,

**AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS